

Le Premier Ministre

Paris, le 13 JAN. 2022

Monsieur le Sénateur,

Vous m'avez fait part de votre démarche en faveur de la revalorisation salariale des personnels de l'ensemble des métiers de l'accompagnement à la personne.

Soyez assuré que j'en ai pris connaissance avec une grande attention.

Comme vous le savez, le Gouvernement avait confié à Monsieur Michel LAFORCADE le soin de mener des travaux complémentaires dans le cadre du Ségur de la santé concernant les professionnels du secteur social et médico-social. Les accords LAFORCADE ont permis des revalorisations pour les personnels soignants des établissements et services sociaux et médico-sociaux publics financés pour tout ou en partie par l'assurance-maladie.

Par ailleurs, j'ai annoncé le 8 novembre dernier des réponses concrètes afin de lutter contre les pénuries de recrutement dans les établissements des secteurs sanitaire, social et médico-social. Ainsi, j'ai indiqué que les revalorisations en faveur des établissements pour personnes handicapées financées par la Sécurité sociale interviendraient à compter de novembre 2021 et non, comme prévu initialement, le 1^{er} janvier 2022.

L'accord de méthode prévoit également un travail complémentaire concernant les métiers de l'accompagnement social et médico-social. Il s'agira de déterminer l'effort respectif du secteur et de l'État dans l'amélioration de l'attractivité et de la dynamique des parcours de ces professionnels.

Pour cela, j'ai annoncé en novembre dernier l'organisation d'une conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social, qui se tiendra au premier trimestre 2022. Cette conférence a vocation à fixer un cap et une méthode partagés entre l'État, les départements et les partenaires sociaux, ainsi qu'à concilier des premières avancées rapides et l'engagement d'un travail de fond et dans la durée en faveur de l'attractivité de ces métiers, pour être au rendez-vous du niveau d'ambition qu'attendent les professionnels, nos concitoyens et leurs proches. Comme vous, je suis très attaché à ce que les prochaines échéances permettent d'apporter des améliorations concrètes pour les professionnels des métiers du champ social et médico-social et favoriser l'attractivité de ces métiers.

.../...

Monsieur Yves DÉTRAIGNE
Sénateur de la Marne
Palais du Luxembourg
15 rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

Enfin, dans le cadre de la loi de financement pour la sécurité sociale pour 2022, nous avons adopté toute une série de mesures visant à valoriser le secteur de l'aide à domicile afin de conforter le secteur médico-social et de mieux rémunérer ses personnels. C'est le cas notamment de la mise en place d'un tarif national plancher qui garantit un soutien financier inédit aux structures d'aide à domicile depuis janvier 2022.

Jamais nous n'avons été aussi loin dans la revalorisation de ces métiers, grâce auxquels nous pourrions mieux appréhender la transition démographique du vieillissement de notre société.

Aussi, j'ai transmis votre correspondance à Monsieur Olivier VÉRAN, ministre des Solidarités et de la Santé, et à Madame Brigitte BOURGUIGNON, ministre déléguée chargée de l'Autonomie, afin qu'ils fassent procéder à son examen et vous apportent toutes les informations qui pourraient vous être utiles sur ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Jean CASTEX